



Céréales fourragères, orge humide, maïs grain (sec), pois, féverole et soja

Ce contrat s'entend « livraison au bord du champ ». Toute autre charge de transport, de manutention ou de stockage est à intégrer dans la rubrique « Suppléments/Déductions » au bas du présent contrat.

Produit

☐ Récolte par le vendeur

Surface de la parcelle ha

☐ Récolte par l'acheteur

Mode de production ☐ Conventionnel/PER ☐ BIO

Détermination de la quantité

- Quantité commercialisée brute (poids d'entrée): a dt

Taux d'humidité %

Poids à l'hectolitre kg/hl

- Réfaction de poids en % du poids d'entrée

Réfaction pour triage (charge) (indicatif 2%) % du poids d'entrée

Réfaction pour séchage + % du poids d'entrée

(Conditions de prise en charge: voir mémento agricole ou www.swissgranum.ch)

= b % du poids d'entrée a x b = c dt

- Quantité commercialisée nette (grains secs) a - c = d dt

Détermination du prix

- + Prix de base du grain sec (voir tables au verso) e CHF/dt

(Intégrer les suppléments pour livraisons tardives si usuellement touchés)

- ± Variation de prix selon poids à l'hectolitre f CHF/dt

(voir tables au verso)

- Economie sur taxe de réception (indicatif: CHF 3.-/dt) g CHF/dt

Total e, f, g = Prix net sur quantité commercialisée = h CHF/dt

Montant total d x h = CHF

- Frais de séchage sur la quantité brute CHF/dt..... CHF Totaux

Dont part attribuée à l'acheteur en CHF - CHF

Montant net de la récolte

- Frais de récolte (si récolte par l'acheteur) CHF/ha

- Suppléments (+)/Déductions (-)

Montant net de la transaction

Lieu:

Date:

Le vendeur:

L'acheteur:

Collaboration: Agroscope, swiss granum



Informations complémentaires

Prix indicatif, en CHF / dt de grain sec

Prix producteur pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

Produit	Teneur en humidité maximale (swiss granum 2019)	Prix indicatif 2019 PER (swiss granum)	Prix indicatif 2019 BIO (Bio Suisse)
Blé fourrager	14,5%	36,50	86,00
Orge	14,5%	34,50	78,00
Triticale	14,5%	34,50	79,00
Avoine	14,5%	30,50	64,00
Pois protéagineux	13,5%	37,00	88,00
Féverole	13,5%	34,50	78,00
Soja (prix du marché)	11,0%	38,00 - 45,00	120 (fourrager) 220 (alimentaire)
Maïs grain (selon commission suisse)	14,0%	36,50	84,00

Barèmes de suppléments et réfections pour le poids à l'hectolitre

Blé fourrager		Orge		Avoine	
Kg / hl	Supplément réfaction, CHF / 100 kg	Kg / hl	Supplément réfaction, CHF / 100 kg	Kg / hl	Supplément réfaction, CHF / 100 kg
≥ 79,0	<i>Selon accord</i>	≥ 71,0	<i>Selon accord</i>	≥ 60,0	<i>Selon accord</i>
78,0-78,9	+ 0,30	70,0-70,9	+ 0,60	59,0-59,9	+ 1,00
77,0-77,9	+ 0,15	69,0-69,9	+ 0,45	58,0-58,9	+ 0,75
73,0-76,9	—	68,0-68,9	+ 0,30	57,0-57,9	+ 0,50
72,0-72,9	– 0,15	67,0-67,9	+ 0,15	56,0-56,9	+ 0,25
71,0-71,9	– 0,30	65,0-66,9	—	54,0-55,9	—
< 71,0	<i>Selon accord</i>	64,0-64,9	– 0,15	53,0-53,9	– 0,25
		63,0-63,9	– 0,30	52,0-52,9	– 0,50
		62,0-62,9	– 0,45	51,0-51,9	– 0,75
		61,0-61,9	– 0,60	50,0-50,9	– 1,00
		< 61,0	<i>Selon accord</i>	< 50,0	<i>Selon accord</i>

Triticale, valeur minimale de prise en charge : 66 kg/hl, sans barème de supplément. Si < 66 kg/hl : selon accord entre partenaires.

Attention : le principe de calcul est acquis, mais le prix de base peut changer en fonction du marché.